

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi 18 janvier 2022

## La Caf de l'Isère aide les jeunes à financer leur Bafa

**Pour lutter contre la pénurie d'animateurs dans les accueils collectifs de mineurs et encourager les jeunes les plus défavorisés à passer le Bafa, la Caf de l'Isère délivre 1 000 aides de 200 € pour les stages Bafa en 2022.**



### **- 33 % de Bafa délivrés en Isère en 2020 par rapport à 2019**

Selon l'Injep\* (Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire), du fait de la crise sanitaire, le nombre de Bafa délivrés a chuté de près de 12 000 en une seule année (-22 %) au niveau national. En Isère, la baisse constatée est de -33 %. L'activité des accueils collectifs de mineurs est fortement impactée.

Avec la crise sanitaire, les reports et annulations des sessions de Bafa ont pour conséquence directe l'aggravation des difficultés de recrutement d'animateurs, dans un secteur qui rencontre déjà depuis plusieurs années une importante pénurie d'animateurs.

### **Une aide locale en 2022 pour augmenter le nombre de Bafa**

La Caf de l'Isère favorise l'obtention du Bafa pour les jeunes dans un double objectif :

- leur prise de responsabilité et leur engagement citoyen
- le soutien aux structures d'accueil requérant cette qualification.

Les administrateurs de la Caf de l'Isère ont ainsi voté pour l'année 2022 la mise en place d'une aide locale, complémentaire aux aides existantes, pour faciliter l'accès des jeunes à cette formation.

En effet, le frein financier pour passer le Bafa est réel, et le coût de la formation décourage les jeunes les plus défavorisés. Une aide locale significative peut être un vrai soutien pour garantir une plus grande égalité des chances.

## Comment bénéficiaire de l'aide ?

Pour être éligible à l'aide, il faut :

- être âgé de 17 à 25 ans et résider en Isère au moment de l'inscription au stage ;
- bénéficier d'un quotient familial inférieur à 800 € au moment de l'inscription en stage ;
- s'inscrire en formation auprès d'un des [organismes de formation partenaires](#) de la Caf (l'organisme peut être différent sur la session de base et la session d'approfondissement).
- demander cette aide exclusivement pour les formations se déroulant en 2022.

Les personnes éligibles doivent ensuite sélectionner une formation parmi les organismes partenaires de la Caf. L'organisme déduira automatiquement le montant de l'aide au coût de la session.

**Informations détaillées sur [caf.fr > Ma Caf \(38000\) > Offre de service > Enfance et jeunesse > Le brevet d'aptitude à la fonction d'animateur \(Bafa\)](#).**

\*Source : [INJEP, données Bafa-Bafd 2011-2020](#)

Contact presse :

Floriane Daguët | [floriane.daguët@cafisere.cnafmail.fr](mailto:floriane.daguët@cafisere.cnafmail.fr) - 04 76 20 60 58 - 06 10 29 36 30